

Calendrier des fermetures de périodes Synchro 2016-2017

2016-2017						
Mois	Période	Date d'ouverture à 9h00	FERMETURE			
			Vérification du statut de vos transactions (suivi à compter du	Fermeture préliminaire pour les unités à 16h00	Fermeture officielle pour la Direction des Finances à 16h00****	
Mai	1 au 31	Période 1	2 mai 2016	26 mai 2016	1 juin 2016	9 juin 2016
Juin	1 au 30	Période 2	20 mai 2016	22 juin 2016	4 juillet 2016	7 juillet 2016
Juillet	1 au 31	Période 3	16 juin 2016	25 juillet 2016	1 août 2016	11 août 2016
Août	1 au 31	Période 4	21 juillet 2016	26 août 2016	1 septembre 2016	8 septembre 2016
Septembre	1 au 30	Période 5	19 août 2016	27 septembre 2016	3 octobre 2016	6 octobre 2016
Octobre	1 au 31	Période 6	22 septembre 2016	26 octobre 2016	1 novembre 2016	4 novembre 2016
Novembre	1 au 30	Période 7	21 octobre 2016	25 novembre 2016	1er décembre 2016	6 décembre 2016
Décembre	1 au 31	Période 8	18 novembre 2016	19 décembre 2016	5 janvier 2017	10 janvier 2017
Janvier	1 au 31	Période 9	15 décembre 2016	26 janvier 2017	1 février 2017	6 février 2017
Février	1 au 29	Période 10	20 janvier 2017	23 février 2017	1 mars 2017	6 mars 2017
Mars	1 au 31	Période 11	17 février 2017	28 mars 2017	3 avril 2017*	6 avril 2017
Avril	1 au 30	Période 12	23 mars 2017		Selon lettre de consigne de fermeture**	8 juin 2017
Avril		Période d'ajustement 912***	mai		Réservée à la Direction des finances; les unités seront informées lorsque les ajustements seront finalisés****	

Note :

Les transactions non finalisées à la date de fermeture seront supprimées.

Compte tenu des délais nécessaires aux flux d'approbation des transactions et pour éviter leur suppression en fermeture de période,

- L'ouverture de la période suivante sera effectuée environ 5 jours ouvrables avant le dernier jour de calendrier du mois courant.

S'il apparaît plus que probable que l'approbateur sera absent ou ne pourra rencontrer son obligation d'approbation avant la date de fermeture ou s'il n'y a pas d'urgence à imputer la transaction dans le mois courant, il est recommandé de saisir les transactions avec une date comptable du mois subséquent puisqu'il sera ouvert autour du 22 du mois courant.

- Il est primordial pour chaque unité d'assurer :
 - **Pour le module Grand Livre** : que les transactions interdépartementales débutées par une unité soient finalisées par l'unité de contrepartie avant la date de fermeture; les unités doivent assurer le suivi auprès des unités qui doivent compléter l'écriture avant la date de fermeture.
 - **Pour le module Comptes-clients**: que toutes les transactions de paiement journalisé (feuilles de calcul, dépôts, etc) sont bien reportées et d'effectuer des démarches auprès de la Direction des finances en cas de doute.
 - **Pour le module Comptes à payer** : Unités décentralisées – Page UM Comptes de dépenses, que la date comptable soit modifiée (le cas échéant) pour une date du mois suivant s'il apparaît que les transactions en cours ne pourront être finalisées.

* Les consignes de fermeture du mois de mars 2017 concernant la finalisation des transactions des FAR pour les rapports aux organismes sont disponibles à l'adresse : <http://www.fin.umontreal.ca/synchro/documents/CommuniqueannuelLouiseVanasse-Findefonds31mars2017.pdf>.

** Les consignes de fermeture du mois d'avril sont disponibles à l'adresse suivante :

http://www.fin.umontreal.ca/synchro/documents/Memo-LouiseVanasse-Lettreconsignesfermeturede2016-2017_000.pdf

*** Les périodes de régularisation 911 (pour mars) et 912 (pour avril) sont largement utilisées en raison de la production des rapports financiers aux organismes de recherche et des états financiers de l'UdeM.

**** Lorsque la période sera fermée, la date de la Fermeture officielle pour la Direction des Finances vous sera communiquée.